

Les subsides

L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria): Monsieur l'Orateur, je tiens à dire à quel point j'ai apprécié la modération dont ont fait preuve les deux premiers intervenants. C'est un grand soulagement après avoir entendu certains des propos tenus au comité par des députés du NPD. Je tiens également à féliciter le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacGuigan) d'être présent à la Chambre pour le débat. La Chambre est aujourd'hui saisie d'une très importante motion, et je trouve juste et approprié qu'il y participe. J'apprécie le soin avec lequel il a préparé son exposé.

Nous sommes aujourd'hui saisis, monsieur l'Orateur, d'une motion inscrite au *Feuilleton* à propos d'un rapport qui se dit minoritaire. C'est avec quelque regret que je constate de la part du NPD l'adoption d'une pratique des législateurs américains comme si elle faisait partie des nôtres. Le régime parlementaire ne prévoit pas de rapport minoritaire et cela pour une fort bonne raison. En effet, les Canadiens préfèrent, en règle générale, que les comités de la Chambre des communes fonctionnent par voie de consentement. En fait, au long de nos délibérations sur cette affaire, les membres du comité ont fait de temps à autre des compromis pour permettre la préparation d'un rapport qui exprime les recommandations de la majorité tout en laissant place à l'expression d'opinions divergentes. Cet esprit de collaboration et de compromis devait se révéler peu fructueux, à mon grand regret. Je suppose que la pilule a paru au président du comité, le député de Saint-Denis (M. Prud'homme) encore plus difficile à avaler. Six des 30 membres du comité, ayant librement exprimé leur point de vue, ont décidé à la fin d'émettre un communiqué faisant part de l'existence d'un rapport minoritaire, quelle qu'en soit leur définition.

● (1610)

A mon avis, le comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale s'est révélé utile dans ces circonstances. En effet, il a été avantageux, tant pour le Parlement que pour le pays, d'être mêlé de près à l'une des questions les plus importantes dont on discute dans le monde d'aujourd'hui.

Durant le temps de parole qui m'est accordé aujourd'hui, je voudrais analyser le travail effectué par le comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale sur cette affaire, signaler quelques-uns des témoignages que nous avons entendus et faire rapport de certaines des recommandations formulées par les membres. Je voudrais rappeler une partie des événements survenus au cours des 37 dernières années, depuis l'explosion des premières armes nucléaires, et enfin examiner certaines des recommandations du rapport dit minoritaire.

Le 18 décembre 1981, la Chambre confiait au comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale le mandat suivant:

Que le Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale soit autorisé à examiner les questions relatives à la sécurité et au désarmement en accordant une attention spéciale à la participation du Canada à la deuxième Session spéciale de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le désarmement prévu pour juin et juillet 1982, et qu'il fasse rapport à la Chambre au plus tard le vendredi 2 avril 1982...

Donnant suite à ce mandat, les membres du comité permanent se sont réunis avec les membres du comité directeur pour établir le calendrier de nos travaux en fonction du temps qui nous était alloué, déterminer le nombre des témoins qu'il nous faudrait entendre et en établir la liste. Par la suite, le président du comité a reçu deux lettres dont l'une lui était adressée par le député de New Westminster-Coquitlam (M^{lle} Jewett) et

dans laquelle elle proposait une liste de 24 noms de témoins. Sur ce nombre, 10 ont été retenus. Cette liste était particulièrement intéressante et je félicite le député pour son imagination. Sa liste mentionnait M. Arbatov, mais j'aurais l'occasion de reparler de lui tout à l'heure. Je regrette que son collègue moscovite, le général Mikal Milstein, n'ait pu déposer devant le comité car cela aurait mis un peu de piquant dans nos délibérations.

J'ai pour ma part soumis une liste de 12 noms, généralement d'universitaires et de quelques militaires à la retraite qui font partie de divers instituts canadiens d'études stratégiques et autres. Sur ce nombre, sept ont été retenus ou ont pu déposer. J'apprécie tout particulièrement la peine que s'est donné le comité pour trouver d'autres personnes.

A cause du peu de temps qui nous était imparti, nous avons été quelque peu paralysés. De nombreux organismes nous ont demandé de déposer également mais, faute de temps, nous n'avons pas toujours pu satisfaire à leur requête. Peu de comités ont tenu des séances aussi fréquentes et aussi longues. Nous avons commencé nos travaux le 3 février et remis notre rapport final le 8 avril après avoir entendu 56 témoins et étudié les mémoires et les lettres de 106 organismes ou individus.

Les opinions exprimées étaient très diverses. Personne ne s'opposait au contrôle des armements proprement dit. C'est plutôt sur la façon de procéder que les opinions divergeaient. Apparemment, le problème essentiel résidait dans la façon de vérifier la réduction des armements et dans les inspections sur place. C'est M. Menzies, notre ambassadeur pour le désarmement qui a ouvert le feu en attirant notre attention sur quelques-uns des problèmes auxquels le monde doit faire face. Il a notamment déclaré ceci:

Une cause majeure d'instabilité aujourd'hui est la tension dans les relations Est-Ouest qui a entraîné une érosion du climat de confiance définie sous le terme de «détente» dans l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, ratifié par 35 chefs d'État ou de gouvernement à Helsinki en 1975 et dont le Canada était membre. La course aux armements soviétique, l'invasion de l'Afghanistan, la non-ratification par les États-Unis du traité SALT II, et les excès de la loi martiale en Pologne ont contribué à cette instabilité.

Il faisait allusion aux éléments qui contribuent à l'instabilité internationale actuelle. Après quoi, M. Menzies a poursuivi en ces termes:

Une source importante de cette instabilité se trouve dans l'irrégularité des cycles de modernisation de l'armement des principales puissances militaires.

Un autre témoin, M. G. R. Lindsey, chef de l'Analyse et de la Recherche opérationnelle au ministère de la Défense nationale, nous a donné plus tard un point de vue très professionnel des effets stabilisants et déstabilisants des armes nucléaires. Il a dit ceci:

Lorsqu'il s'agit de juger un plan d'armement ou une proposition axée sur le contrôle des armements, il faut en étudier attentivement les répercussions sur la stabilité. Il faut se garder de conclure à la hâte que la présence de certaines armes en plus grand nombre aurait pour effet de rompre l'équilibre ou de le menacer. En général, les armes qui renforcent la capacité de lancer une première frappe contre-force ont pour effet de perturber la stabilité, tandis que les armes invulnérables à une première frappe ont un effet stabilisant.

En général, on pourrait dire qu'augmenter une force inférieure, ou que réduire une force supérieure joue un rôle stabilisant, mais il faut examiner les types d'armements ainsi que leurs fonctions. L'idée que je voudrais proposer à ce Comité est que la meilleure façon d'évaluer une proposition en vue du contrôle des armements consiste à examiner si ses effets sont stabilisants ou déstabilisants.

M. Lindsey nous a également donné une idée du coût des armes nucléaires. Nous avons beaucoup entendu parler du prix formidable de la course aux armements nucléaires. Il nous a